

Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité
Entre l'adhérent à L'AMAP "les Choucas gourmands"

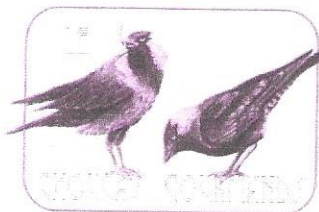
SAISON 2025-2026

Du 6 mars 2026 au 19 février 2027

Les vendredis de 17H00 à 19H00

Local de l'AMAP
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

Contacter **Isabelle** au **06 04 08 16 12**



Et le producteur :

Béatrice et Pascal LEUVREY

2263 Route des Tayeux

88290 SAULXURES/MOSELOTTE

Tél : 03 29 23 00 38

CONTRAT DE FROMAGES FERMIERS, TOMME et LAIT DE VACHE en BIO

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email : @

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR : Je m'engage à :

- produire du lait et des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés du lait et des fromages toutes les deux semaines, ou quatre semaines en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:

- Je m'engage pour une saison à chercher mes produits ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

Si je prends du lait, je m'engage à fournir un nombre de bouteilles suffisant pour assurer le roulement (2 fois au moins le nombre de litres demandé par livraison)

6 mars	20 mars	3 avril	17 avril	30 avril jeudi	15 mai	29 mai	12 juin	26 juin	10 juil	24 juil	7 août	21 août
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A
4 sept	18 sept	2 oct	16 oct	30 oct	13 nov	27 nov	11 déc	8 jan	22 jan	5 fév	19 fév	
B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	

La commande est à renseigner au verso.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT:

- Je m'engage avec Béatrice et Pascal Leuvrey sur la base de ce contrat pour un montant de : €.
- Le paiement est effectué par un ou plusieurs chèques (jusqu'à 4) libellés à l'ordre de Béatrice Leuvrey. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement les 6 mars 2025, 1^{er} juin 2025, 1^{er} septembre 2025, 1^{er} décembre 2025.

Fait à le

Le producteur : Béatrice et Pascal LEUVREY

L'adhérent :

COMMANDE

COMMANDE

	Fromage type munster			Type munster blanc du jour 1/2 sel	Tomme					Lait cru
	Normal 400g 5,60 €	Normal 300g 4,20 €	Cumin 300 g 4,35 €	Petit 3,90 €	Nature 250g 3,95 €	Fenu-grec 250g 4,00 €	Ail des ours 250g 4,00 €	Cumin 250g 4,00€	Varié Fenugrec, ail des ours ou cumin 250g 4,00	Le litre 1€
A chaque distribution, toutes les 2 semaines (25 distributions)										
Distribution A, toutes les 4 semaines (13 distributions)										
Distribution B, toutes les 4 semaines (12 distributions)										
Prix pour une livraison										
Prix total des livraisons										
Total général										

Exemple de commande

Exemple de commande											
	Fromage type munster			Type munster blanc du jour 1/2 sel	Tomme					Lait cru	
	Normal 400g 5,60 €	Normal 300g 4,20 €	Cumin 300 g 4,35 €	Petit 3,90 €	Nature 250g 3,95 €	Fenu-grec 250g 4,00 €	Ail des ours 250g 4,00 €	Cumin 250g 4,00€	Varié Fenugrec, ail des ours ou cumin 250g 4,00	Le litre 1€	
A chaque distribution, toutes les 2 semaines (25 distributions)		1									
Distribution A, toutes les 4 semaines (13 distributions)	1								1		
Distribution B, toutes les 4 semaines (12 distributions)					2						
Prix pour une livraison	5,60	4,20			2*3,95 =7,90				4,00		
Prix total des livraisons	5,6*13 =72,80	4,2*25 =105			7,9*12 =94,80				4*13 =52		
Total général	72,8+105+94,8+52 = 324,60 €				3 chèques de 80 € et 1 chèque de 84,60 €						